

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11 et 12 juillet 2011**

**2011 SG 84** Subvention à l'association française du cinéma d'animation (AFCA) (9e). Montant : 8.500 euros.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 28 juin 2011 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association française du cinéma d'animation (AFCA), 53 bis rue Rodier (9<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement est attribuée à l'association française du cinéma d'animation (AFCA) afin de l'aider au développement du centre de ressources du cinéma d'animation et à l'organisation de la 10e Fête du cinéma d'animation.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 8 500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, rubrique 314, nature 6574, ligne 02006, provision pour subventions de fonctionnement au titre du cinéma.